

E 2001 (B) 4/21

*Le Minstre de Suisse en Italie, G. Wagnière,
au Chef du Département politique, G. Motta¹*

L

Rome, 20 juin 1923

J'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre du 25 mai² concernant l'affaire Vorowski.

Je lis, non sans surprise, dans plusieurs journaux suisses, que «la délivrance d'un passeport diplomatique à M. Vorowsky fut la conséquence d'une erreur de la Légation de Suisse en Italie.»

En me référant à ma lettre du 8 mai dernier³, je crois inutile de rappeler que la Légation n'avait pas à délivrer de passeports à M. Vorowsky, et que le document diplomatique qu'il possédait émanait du gouvernement des Soviets. Lorsque M. Vorowsky nous a demandé le 11 janvier⁴ de viser son passeport, nous lui avons octroyé un visa *simple*, signé par le Chancelier de la Légation, et nous en avons informé le Procureur général de la Confédération le jour même.

1. *Note en marge de P. Dinichert*: Le parquet nous avait-il jamais avisés de [?]/la lettre de Rome du 23 avril??

2. *Non reproduite*.

3. *Cf. n° 271*.

4. *Non reproduit, cf. E 2200 Rome 13/2*.

Autorisés par le Département politique fédéral à viser le passeport de M. Vorowsky, en date du 8 novembre 1922⁵, lors de la première partie de la conférence de Lausanne, il nous a paru naturel⁶ de ne pas refuser le nouveau visa qu'il nous demandait, d'autant plus que ce délégué russe, qui jouissait à Rome depuis un an d'une situation quasi officielle, et qui était en pourparlers réguliers et constants avec le Ministère Royal des Affaires étrangères⁷, était déjà intervenu auprès de la Légation pour faciliter le voyage de sa fille en Suisse comme élève d'un pensionnat lausannois.

Le passeport de Vorowsky avait du reste été visé d'autres fois pour des voyages de transit.⁸

En résumé, la Légation n'avait pas à remettre de passeports à ce sujet russe. Elle ne lui a pas octroyé de visa diplomatique. Elle lui a donné un visa simple et ordinaire pour ses deux voyages à Lausanne à l'occasion de la Conférence.

Vous comprendrez que nous sommes assez émus de voir les journaux de notre pays attribuer à une erreur de la Légation le voyage et la présence de M. Vorowsky à Lausanne, et je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir examiner s'il ne convient pas de rétablir les faits dans leur exactitude, ce dont je vous remercie d'avance.⁹

P. S. Pour votre information complète, je vous remets, avec prière de bien vouloir nous les retourner, les deux pièces qui se rapportent à la demande et à l'octroi du visa en question.

Je me permets de vous rappeler d'ailleurs que ce n'est qu'en date du 28 avril que nous reçûmes votre télégramme n° 5 du 27 avril¹⁰, nous demandant de vous soumettre les demandes, les Russes n'étant pas invités à Lausanne, ce que nous ignorions¹¹, d'autant plus que la requête de la délégation soviétique, du 23 avril, contenait la mention «délégué russe à la Conférence de Lausanne».¹²

5. *Il s'agit sans doute de la lettre du 10 nov. 1922, cf. E 2200 Rome 13/2.*

6. *Note en marge de P. Dinichert: C'est ici qu'il y a eu le malentendu.*

7. *Note en marge de P. Dinichert: Mais tout cela n'avait, en réalité, rien à voir avec la chose.*

8. *Note en marge de P. Dinichert: encore autre chose.*

9. *Note en marge de P. Dinichert: Cela a été fait dans le discours de M. Motta. Pour les explications de Motta au Conseil national, le 19 juin 1923, cf. Bulletin sténographique officiel. Conseil national, 1923, séance du 19 juin 1923, p. 404 ss.*

10. *Cf. n° 271, note 5.*

11. *Note en marge de P. Dinichert: Précisément.*

12. *Non reproduite.*